



Abus de résiliation de contrat épargne

Par **xavier aff**, le **08/10/2008** à **12:56**

il y a environ 2 ans et demi j'ai signé un contrat d'épargne chez "GPA" (groupe generali) suite a ce contrat je n'ai jamais reçu de courrier concernant la situation de cet épargne, aujourd'hui j' ai voulu savoir ou il en était et l'on m'a appris que mon compte avait été résilier car soit disant le prélevement de decembre 2007 n'était pas passer or de memoire je percevait l'assurance chomage(j'ai fait la demande de duplicata de mes relevé bancaire afin d'etre sur), je n'ai reçu aucun courrier concernant ce rejet ni de leur part ni de la part de banque (surement du a un oublie de changement d'adresse) tout fois il me dise que je dois avoir 2 ans de cotisation pour pretendre garder mon capital or cet information n'est stipuler nul par sur mon contrat. je souhaiterai donc savoir quels recours existent afin de récupérer cet argent dont le montant est de 1400€.